

Compte-rendu

Comité de pilotage n°3

Contrat Vert et Bleu Belledonne

Mercredi 13 décembre, de 15h à 17h

Communauté de communes Le Grésivaudan



Présents (24 participants) :

Nom	Structure	Fonction
Baile Henri	Région Auvergne Rhône Alpes	Conseiller régional
Bavarot Anaïs	CEN Isère	Chargée de mission
Bugni Mathis	CCLG	Directeur cabinet
Buttard Marion	CC Cœur de Savoie	Chargée de mission TVB
Callec Arnaud	Espace Belledonne	VP biodiversité et transitions
Cazergue Bénédicte	CEN Savoie	Responsable service animation et contractualisations territoriales
Collomb René	BVVG	Président
Daronnat Marie-Hélène	Région Auvergne Rhône Alpes	Chargée de mission
Delastre Sophie	Chamrousse	Chargée de mission
Desvignes Laurent	Observatoire des carnivores alpins	Président
Genty Ilona	Espace Belledonne	VP partage de l'espace
Gouin Sophie	CCLG	Service Montagne-Tourisme
Guichard Annick	CD Isère	Conseillère départementale
Hert Laura	Espace Belledonne	Cheffe de projets biodiversité
Lachize Christian	Espace Belledonne	VP tourisme
Lambert Adrien	LPO AURA	Coordinateur 73
Milesi Nicolas	CCLG	Directeur Aménagement Logement Environnement
Nicolas Marie-Caroline	Région Auvergne Rhône Alpes	Direction Environnement - resp Unité Est
Pagano Audrey	CEN Isère	Chargée de projets
Pedroletti Bertrand	ADHEC Chamrousse	Administrateur
Peyronnard Marc	FNE Savoie	Coprésident
Rodamel Florian	FDC 38	Chargé de mission
Taupiac Jean-Marc	LPO AURA	Directeur territorial Isère
Thonon Daniel	LPO AURA	VP

Excusés

Nom	Structure	Fonction
Arnoux Jacques	Syndicat de Pays de Maurienne	Vice-président GEMAPI
Brunet André	Saint Georges d'Hurtières	Maire
Duc Jean-François	CC Cœur de Savoie	VP en charge de l'agriculture, de la forêt, du tourisme, des politiques contractuelles
Gahon Zélie	Syndicat du Pays de Maurienne	Chargée de Mission GEMAPI - pôle rivières

Nom	Structure	Fonction
Gignies Alain	Communauté de communes de l'Oisans	Délégué communautaire
Giraud Catherine	LPO AURA	Présidente Isère
Isemann Marc	CBNA	Responsable antenne Alpes du nord - CBNA
Lenfant Anne	DDT	Services environnement et agricole
Verdet Stéphane	Montagne nature et hommes	Président

Ordre du jour

1. Introduction et actualités	2
2. Bilan mi-parcours	3
Bilan général et par volet	3
Appel à projets du CVB.....	3
3. Suite de la programmation.....	4
Enveloppe Région libérée.....	4
Les actions modifiées et nouvelles.....	4
4. Feuille de route 2024.....	7

Tableaux

Tableau 1 : Détail du financement des projets de l'AAP	3
Tableau 2 : Enveloppe Région libérée	4
Tableau 3 : Remobilisation de l'enveloppe Région	5

Pour compléter le présent compte-rendu, retrouvez [ici](#) les éléments ci-dessous :

- Présentation du COPIL
- Annexe 2 du bilan mi-parcours avec les nouvelles fiches actions et actions modifiées
- Fiche de présentation de l'AAP 2024 du CVB

Compte-rendu des échanges :

1. Introduction et actualités

Arnaud Callec remercie la Région et les Conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie qui financent les actions du CVB, ainsi que la communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) pour son accueil.

Henri Baile rappelle son attachement pour l'emblématique territoire de Belledonne.

Annick Guichard remercie pour l'invitation.

Laura Hert rappelle que l'objectif de cette réunion est de présenter le bilan de la mise en œuvre technique et financière du programme d'action à mi-parcours et de valider la nouvelle programmation pour la seconde période de mise en œuvre.

2. Bilan mi-parcours

Bilan général et par volet

Présentation du bilan général de la mise en œuvre du CVB, puis d'un bilan synthétique par volet et d'une action terminée.

Concernant l'action « zones humides, continuités écologiques et gestion pastorale », Audrey Pagano rappelle que le CVB est un formidable outil pour créer des synergies entre différents acteurs. Le CVB a permis la mise en place d'un partenariat étroit entre la Fédération des Alpages de l'Isère et le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère, avec cette action. Le financement CVB pour cette action est terminé, mais pas l'action, qui va se poursuivre sur d'autres alpages des alpes grâce à d'autres financements.

La commune de Chamrousse témoigne de la réussite de la démarche engagée sur le plateau de l'Arselle auprès du centre équestre, qui a permis d'améliorer les pratiques pour préserver la zone humide.

Un autre partenariat de ce type s'est mis en place entre le CEN Isère, la Chambre d'Agriculture de l'Isère et la CCLG dans le cadre de l'action sur la préservation des pelouses sèches.

Appel à projets du CVB

7 projets ont été retenus depuis 2021. Malheureusement aucun projet n'a émergé en 2023. L'hypothèse est que la plupart des communes de Belledonne sont des petites communes rurales qui ne sont pas en capacité de proposer des actions en faveur de la biodiversité, par manque de compétences et de moyens humains. Une nouvelle action portée par Espace Belledonne (cf. diapo) a pour objectif d'accompagner d'avantage les communes dans la définition de projets.

Chamrousse et Revel sont deux communes de Belledonne qui ont la particularité d'avoir des chargées de mission environnement. Ces deux communes ont donc répondu à l'AAP en 2022. A Freydières, les actions ont déjà été réalisées. A Chamrousse, il y a eu du retard du fait du désengagement du prestataire pour la création de mares en zone humide. Un nouveau prestataire a été choisi, et les travaux devraient être réalisés en 2024.

Le détail du financement des projets de l'AAP est détaillé dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Détail du financement des projets de l'AAP

Commune	Budget total (€)	Financements AAP (€)			Autres (€)	Autofi (€)
		Région	CD38	CD73		
Chamrousse	11 256	8 323	2 933			2 251
Le Versoud	117 400	26 000	21 500		37 920	31 980
Revel	10 968	4 387	4 387			2 194
Rotherens	14 454	11 563				2 891
Saint Georges d'Hurtières	11 128			8 902		2 225
Saint Martin d'Uriage	32 881	10 276	16 029			6 576
Séchilienne	15 374	6 149	6 149			3 074

Commune	Budget total (€)	Financements AAP (€)			Autres (€)	Autofi (€)
		Région	CD38	CD73		
Total	215 712	66 698	50 998	8 902	37 920	51 191

3. Suite de la programmation

Enveloppe Région libérée

En raison principalement de l'abandon de trois actions de travaux, un important budget en investissement de l'enveloppe Région a été libéré (Tableau 2).

Tableau 2 : Enveloppe Région libérée

Actions abandonnées ou réduites		MO	Enveloppe Région libérée	
Libellé	Intitulé		FONC	INV
ANI 5.1	Continuités écologiques Belledonne - Chartreuse	CCLG	1 474 €	
ETU 14.1	Observatoire agricole de la biodiversité	FNE - MNEI	8 781 €	28 825 €
ETU 14.2	Pollinisateurs	Arthropologia	5 347 €	
TRA 1.2b	Trame vieux bois	CEN 73	901 €	
TRA 1.3	Mosaïques d'habitats ouverts	ONF		68 490 €
TRA 3.6	Restauration de zones humides	SPM		21 000 €
TRA 5.3	Résorption points de conflits amphibiens	CD 38		104 400 €
TRA 5.4	Détecteurs faune	CD 38		68 400 €
		TOTAL	16 503 €	291 115 €

Cette enveloppe a été redistribuée entre les différents maîtres d'ouvrage, pour donner lieu à la nouvelle maquette financière et à la programmation 2024-2025.

Les actions modifiées et nouvelles

Les nouvelles actions et les actions modifiées sont résumées dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Remobilisation de l'enveloppe Région

Actions modifiées ou nouvelles			MO	Enveloppe Région réattribuée	
Libellé	Intitulé	Cause		FONC	INV
ANI 17.1	Pilotage du CVB	Sous-estimation de l'évaluation finale	EB	13 000 €	40 000 €
ETU 14.2	Pollinisateurs	Sous-estimation du coût de la plantation de haies	CEN 73		8 000 €
ETU 14.3	Connaissances faunistiques	Problème de compréhension dans la définition du budget initial (confusion HT et TTC)	OCA		11 000 €
ETU 14.4	Suivi acoustique lagopède	Remplacement et achat de matériel plus performant et prise en compte de la fréquentation humaine	LPO		12 058 €
ETU 14.7	Etudes lacs de montagne	Nouvelle action	CEN 38		38 000 €
ETU 14.8	Diagnostic corridors et pré-projets	Nouvelle action	EB		82 624 €
TRA 3.1	Création de mares	Mares supplémentaires	LPO		24 000 €
TRA 3.7	Conciliation des usages plaine des Hurtières	Nouvelle action	CEN 73		23 200 €
TRA CVB CdS	Restauration du Petit Gelon	Action transférée du CVB CdS	CEN 73		36 000 €
TOTAL				13 000 €	274 882 €

Action « améliorer la connaissance du Lagopède alpin »

Il est prévu, en plus des données environnementales, de prendre en compte la fréquentation humaine via les données Strava et Outdoorvision.

La demande financière complémentaire va permettre de remplacer le matériel, mis à rude épreuve après deux saisons en montagne.

Il pourrait être envisagé de réaliser l'analyse bioacoustique des sons humains, afin d'affiner les connaissances sur la fréquentation humaine. Dans ce cas, il faudrait prévoir du temps supplémentaire pour développer une méthode d'analyse, et remplacer les cartes mémoires par des cartes avec une plus grande capacité. Ce travail fera l'objet d'une autre demande complémentaire. Le montant total de la demande financière complémentaire est de 15 000 € (dont 12 057 € de la Région).

Les objectifs de cette action sont :

- L'acquisition de connaissances sur la présence du Lagopède ;
- La formulation de préconisation de gestion en faveur du Lagopède, à destination des communes concernées.

Serait-il possible d'avoir la localisation des enregistreurs ?

La localisation des balises est envoyée chaque année à Laura, qui peut transmettre l'information.

Ce projet pourrait être élargit à d'autres massifs.

Qu'en est-il de la chasse au Lagopède ?

L'espèce est chassable. Les quotas de chasse sont définis chaque année par les Fédérations départementales de chasse, en fonction du succès de la reproduction. En 2023, ils étaient de 0 pour la Savoie, et de 20 pour l'Isère.

Est-il possible de partager les données recueillies ?

Oui, tout est public.

Arnaud Callec rappelle qu'il est important de ne pas oublier la pédagogie pour valoriser cette étude. On pourrait envisager une restitution sur les suivis faunistiques commune aux associations concernées (LPO, FDCI et OCA).

Est-ce que la LPO travaille avec l'observatoire des galliformes de montagne ?

Non, l'observatoire des galliformes de montagne ne partage pas ses données avec la LPO, et a refusé son adhésion. Il semble qu'il y ait un blocage politique.

Arnaud Callec affirme qu'il est tout de même important de mettre l'observatoire d'informer l'observatoire de cette action, et de mutualiser les moyens.

Est-ce que les communes et propriétaires sont informées de la réalisation de ces suivis ?

Oui systématiquement.

Florian Rodamel est demandeur d'échange avec la LPO car leur action de réouverture de milieux a pour objectif de maintenir les habitats des galliformes du massif.

Laura propose de réunir un groupe de travail sur le partage des données issues des différents suivis réalisés dans le cadre du CVB.

Questionnement sur la connectivité Belledonne-Chartreuse

Est-ce que la connexion entre les massifs de Belledonne et Chartreuse est prise en compte par le CVB ?

Le périmètre du CVB englobe les communes de la vallée côté Belledonne, mais s'arrête avant l'Isère (carte du périmètre en Annexe 1). C'est dans ce périmètre que des actions sont possible, même si dans le cadre de l'AAP, il est possible de financer des actions qui vont jusqu'à l'Isère (cas du Versoud). Si la connectivité inter-massifs est un enjeu du CVB, sa prise en compte reste difficile. Le périmètre du CVB traverse Belledonne et ne s'étend pas au-delà.

Henri Baile remarque qu'il y a une nécessité à connecter les deux massifs, surtout qu'il y a beaucoup de freins entre les deux (voie ferrée, autoroute, Isère, routes départementales).

La Région rappelle que la dimension inter-massifs n'a pas été prise en compte dans la construction du périmètre du CVB.

Henri Baile suggère que cette problématique soit intégrée à un futur contrat de ce type.

Jean-Marc Taupiac rappelle le projet [Couloirs de vie](#) porté par le Département de l'Isère entre 2009 et 2015, qui avait pour objectifs de mesurer la fonctionnalité des corridors, d'identifier les enjeux et de mettre en œuvre des actions.

Le Font Vert, la DREAL et l'Agence de l'Eau (AERMC) peuvent financer des actions sur cette thématique. Les collectivités sont les acteurs principaux de l'amélioration de la fonctionnalité des corridors écologiques. Les futures actions pourront se baser sur l'important travail réalisé par Couloirs de vie.

Annick Guichard précise que le Département de l'Isère accompagne les collectivités sur ces thématiques.

Arnaud Callec complète en rappelant que les PAEN sont également des outils intéressants.

L'OCA rappelle que l'axe Belledonne-Chartreuse est un corridor majeur pour le Lynx boréal. Ce territoire a donc une forte responsabilité dans la conservation de cette espèce emblématique.

Le SMAAG prévoit des voies vertes « mobilités douces » pour traverser la vallée. Est-ce que ces infrastructures peuvent permettre à la faune de passer ?

Les voies vertes ne sont pas idéales pour la circulation des espèces. Elles peuvent être empruntées par la faune, mais ne remplacent pas des passages à faune adaptés.

Il y a un manque important de passages à faunes dans le Grésivaudan. Il serait pertinent de contacter l'autoroutier, qui doit installer des passages à faune dans le cadre du contrat de plan avec l'Etat.

Henri Baile indique qu'il échangera avec Thierry Kovacs, Vice-président délégué à l'environnement et à l'écologie positive à la Région AuRA.

De l'autre côté de Belledonne, on peut également se questionner sur l'impact du Lyon-Turin sur les corridors écologiques.

Action « Petit Gelon »

Reprise d'une action du CVB CC Cœur de Savoie, sur l'enveloppe du CVB Belledonne. L'animation avec les parties prenantes a débuté.

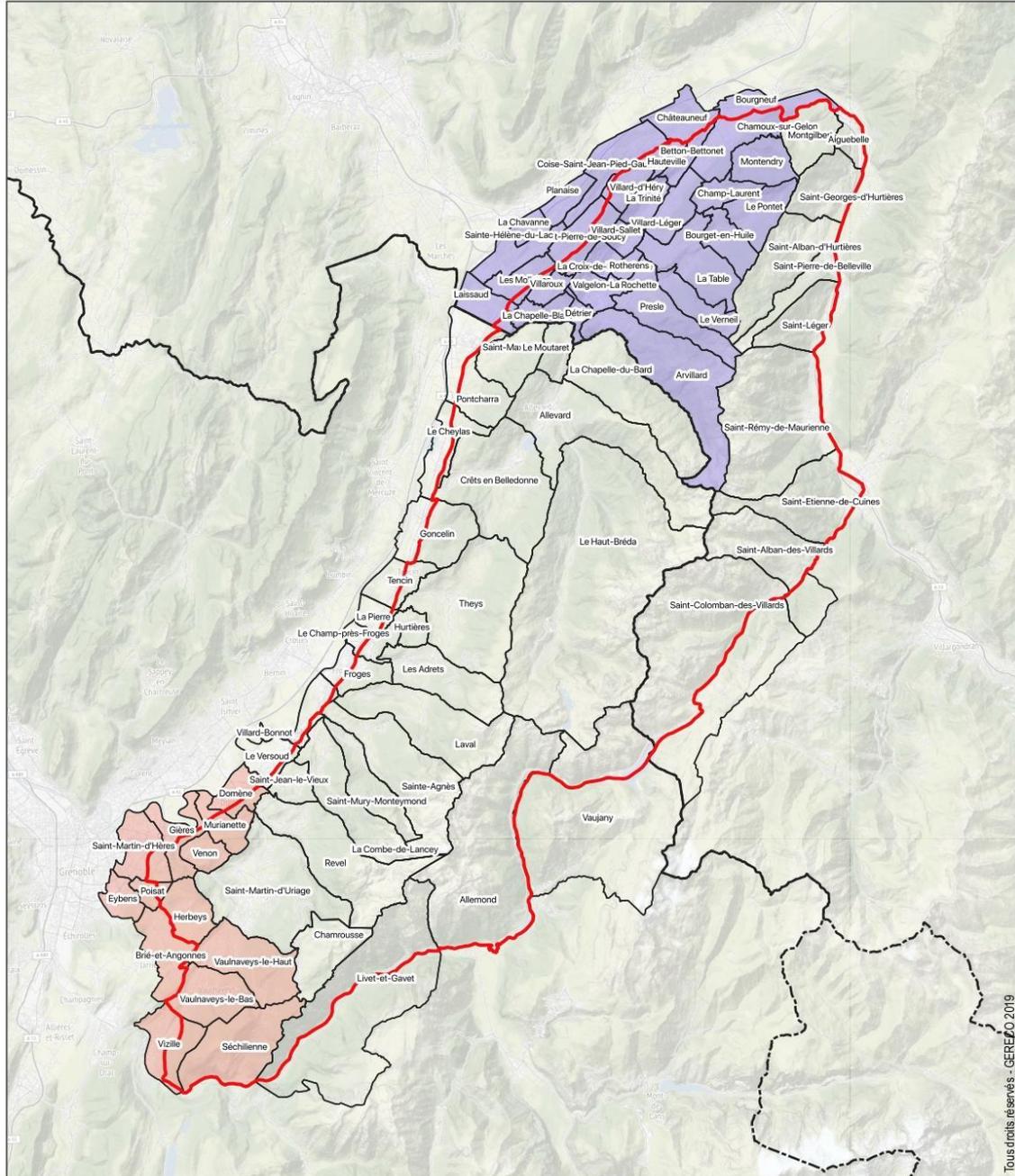
Le transfert de cette action est approuvé par le Comité de pilotage.

4. Feuille de route 2024

Constitution d'un groupe de travail « données » pour organiser la collecte des données produites par les maîtres d'ouvrages du CVB et leur valorisation en fin de contrat. Inviter Romane Séguier (chargée de projet stations de montagne – CCLG) et contacter l'Observatoire des galliformes de montagne.

Annexe 1

Figure 02 - Limites administratives du territoire d'étude
Étude de préfiguration au Contrat Vert et Bleu Belledonne



Légende

 Territoire d'étude

 Limites communales

 Limites départementales

Territoires sur lesquels des CVB sont déjà en cours

 Communauté de communes Cœur de Savoie

 Grenoble Alpes Métropole

0 5 10 km



Sources

Limites administratives: ADMIN EXPRESS® IGN
 Limite du territoire: Espace Belledonne
 Fond carto: OSM / STAMEN

Tous droits réservés - GEREZO 2019